



Conditions Générales de Vente

Désignation

La société RG FORMATIONS désigne un organisme de formation professionnelle et un centre de formation d'apprentis (CFA), dont le siège social est situé au 117 rue de Charenton, 75012 PARIS (SIRET 929 011 658 00028, numéro de déclaration d'activité 11757034675, UAI 0756697X). RG FORMATIONS est certifiée Qualiopi (certificat n° QUA007646) au titre des actions de formation et des actions de formation par apprentissage.

RG FORMATIONS met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, ainsi que des formations en apprentissage, à PARIS, à distance et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société RG FORMATIONS ;
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation ;
- apprenti : la personne titulaire d'un contrat d'apprentissage qui suit une formation au sein du CFA RG FORMATIONS ;
- employeur : l'entreprise qui conclut un contrat d'apprentissage avec un apprenti ;
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;
- OPCO : les opérateurs de compétences agréés chargés de financer les contrats d'apprentissage et l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société RG FORMATIONS pour le compte d'un client, qu'il s'agisse d'actions de formation (AF) ou de formations en apprentissage (CFA). Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis, convention et attestations (actions de formation)

Pour chaque formation, la société RG FORMATIONS s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ».

Une convention de formation est établie entre la société RG FORMATIONS et le client (entreprise), ou un contrat de formation lorsque le client est une personne physique qui finance elle-même sa formation.

À l'issue de la formation, un certificat de réalisation est remis au client et au financeur. À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que les feuilles d'émargement, peuvent lui être fournies.

Formations en apprentissage (CFA)

L'inscription en apprentissage est subordonnée à la conclusion d'un contrat d'apprentissage (CERFA FA13) entre l'employeur et l'apprenti, et d'une convention de formation entre l'employeur et RG FORMATIONS. Le délai d'accès à la formation est de 4 semaines maximum entre la demande et le début de la formation.

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'employeur, dans la limite du niveau de prise en charge (NPEC) fixé par France compétences. Aucune somme ne peut être demandée à l'apprenti au titre de sa formation. Le cas échéant, le reste à charge éventuel pour l'employeur est indiqué dans la convention de formation avant sa signature.

RG FORMATIONS

117 rue DE CHARENTON

75012 PARIS

Email : rgformationsgestion@gmail.com

Tel : +33768533382



En cas de rupture du contrat d'apprentissage, la prise en charge par l'OPCO est calculée au prorata de la formation réalisée. L'apprenti peut poursuivre sa formation au CFA pendant 6 mois maximum, dans les conditions prévues par le Code du travail, afin de rechercher un nouvel employeur.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros, nets de taxes : TVA non applicable, exonération en application de l'article 261-4-4° a du Code général des impôts. Les tarifs en vigueur sont publiés sur le site saleshacking.fr et précisés dans chaque devis. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, France Travail ou tout autre financeur, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société RG FORMATIONS ne reçoit pas la prise en charge du financeur au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client. Cette disposition ne s'applique pas à l'apprenti.

Droit de rétractation

Lorsque le client est une personne physique qui finance elle-même sa formation, il dispose d'un délai de rétractation de 10 jours à compter de la signature du contrat de formation, à exercer par lettre recommandée avec accusé de réception (article L6353-5 du Code du travail). Aucune somme ne peut être exigée avant l'expiration de ce délai, et le paiement d'un acompte est limité à 30 % du prix convenu (article L6353-6 du Code du travail).

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible sans frais, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse rgformationsgestion@gmail.com. En cas d'annulation entre 9 et 4 jours calendaires avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 10 % du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 4 jours calendaires avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 50 % du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation au moins 10 jours calendaires avant la date de la formation.

Les pénalités d'annulation ne constituent pas des dépenses de formation : elles ne peuvent pas être prises en charge par un OPCO et font l'objet d'une facture distincte au client.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société RG FORMATIONS ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Absence et abandon en cours de formation

En cas d'absence ou d'abandon du stagiaire en cours de formation, seules les heures réellement suivies sont facturées au titre de la formation professionnelle. Les sommes éventuellement dues au titre de la partie non réalisée font l'objet d'une facture distincte au client et ne peuvent pas être imputées sur le financement d'un OPCO. Pour les apprentis, toute absence est signalée à l'employeur.

RG FORMATIONS

117 rue DE CHARENTON

75012 PARIS

Email : rgformationsgestion@gmail.com

Tel : +33768533382



Programme des formations

Les programmes publiés sur le site saleshacking.fr et remis au client font référence. L'intervenant peut adapter les méthodes et les exemples suivant l'actualité, la dynamique de groupe ou le niveau des participants, sans modifier les objectifs, la durée ni les modalités d'évaluation de la formation. Pour les formations certifiantes, les contenus respectent le référentiel de la certification visée.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Toute personne concernée est invitée à contacter le référent handicap, M. Mehdi Rousselle, avant son entrée en formation, afin d'étudier les adaptations nécessaires. Les mesures d'accessibilité sont détaillées sur la page Accessibilité du site saleshacking.fr.

Réclamations

Toute réclamation peut être adressée par e-mail à l'adresse rgformationsgestion@gmail.com, selon la procédure de réclamation publiée sur le site saleshacking.fr. Chaque réclamation fait l'objet d'un accusé de réception et d'une réponse écrite.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société RG FORMATIONS sont traitées pour la gestion des inscriptions, l'établissement des documents administratifs de la formation (conventions, convocations, attestations) et, le cas échéant, leur transmission aux financeurs (OPCO, France Travail). Elles sont conservées 3 ans après le dernier contact, ou plus longtemps lorsque la loi l'impose.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement des données le concernant, qu'il peut exercer à l'adresse rgformationsgestion@gmail.com. Il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (cnil.fr). La politique de confidentialité est consultable sur le site saleshacking.fr.

La société RG FORMATIONS s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société RG FORMATIONS et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

Date de mise à jour : 15/10/2026